

**ARRETE MUNICIPAL N° 83 / 2023**

Vu le Maire de la Commune de GHYVELDE-LES MOËRES,  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1,  
Vu la demande par laquelle **Monsieur Nicolas GHILLEBERT, habitant au 65 allée des Acacias à Ghyvelde**, fait connaître la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement, allée des Peupliers, pour le motif suivant :

**Livraison de béton par 2 camions toupies – Société F.B.T.P.**

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux de sécurité et prévenir tout risque d'accident,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Samedi 1<sup>er</sup> Juillet 2023 de 06h00 à 13h00, la circulation et le stationnement seront restreints sur le territoire de la commune de Ghyvelde, pour le motif susmentionné.

**Article 2 :** L'organisation de la circulation sur la voie sera la suivante :

- **Interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds sur les 8 emplacements de stationnement se situant allée des Peupliers en mitoyenneté avec le n°63 de l'allée des Acacias.**

**Article 3 :** La pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge du demandeur. Les restrictions seront levées au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

**Article 4 :** Ampliation du présent Arrêté sera transmis à :

- **Monsieur Nicolas GHILLEBERT**
- **Monsieur le Commandant de Gendarmerie de GHYVELDE**
- **Monsieur le Directeur du service technique**

GHYVELDE, LE 23 Juin 2023

Le Maire  
Patrick THEODON

